

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 DECEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Rapport d'activité 2013
SIABS**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 19 décembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 18 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY

Avaient donné procuration :

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY
Madame NASRI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Madame VENOT à Madame de CIDRAC
Monsieur ROUXEL à Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

N° DE DOSSIER : 14 I 22

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 SIABS

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, le rapport pour l'année 2013 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement des Boucles de la Seine dont la Ville est membre fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE du rapport d'activité 2013 du SIABS.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

Rapport 2013 du SIABS

Rapport établi par le Président de l'établissement public, conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine

1 - Communes membres

Le Syndicat est composé de 14 communes :

- Le Vésinet,
- Le Pecq,
- Chatou,
- Montesson,
- Croissy sur Seine,
- Saint-Germain-en-Laye,
- Fourqueux,
- Bougival,
- La Celle Saint Cloud,
- Vaucresson,
- Louveciennes,
- Marly le Roi,
- Le Port Marly,
- L'Etang la Ville.

A noter que depuis, les communes de Louveciennes, Bougival, La Celle Saint Cloud et Vaucresson ont délégué leur compétence assainissement à une Communauté de Communes et pour se mettre en conformité, le SIABS s'est transformé en syndicat mixte.

2 - Vocation du Syndicat

- 1) L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des collecteurs des eaux usées "de la Boucle de la Seine" (ainsi que de ses ouvrages annexes, chambre de dessablement, déversoirs d'orage, postes de refoulement et de relèvement, etc...) destinés à conduire à l'émissaire "Sèvres-Achères" les eaux usées diluées ou non, provenant de tout ou partie des territoires des communes syndiquées.
- 2) L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des ouvrages intercommunaux d'assainissement établis sur la rive droite de la Seine qui intéressent tout ou partie des communes du Pecq, du Vésinet, de Montesson, de Croissy sur Seine et de Chatou.

3 – Les travaux 2013

Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé par le bureau d'études HYDRATEC à partir de 2005.

Les conclusions et préconisations du bureau d'études établies en juin 2009, sont la poursuite pour le SIABS, pendant quelques années de la réalisation d'inspections télévisées sur le réseau syndical et en particulier le réseau pluvial (qui n'a pas fait l'objet de diagnostic) et de poursuivre les enquêtes de conformité chez les particuliers (inversion eaux usées, eaux pluviales).

Pour un montant total de 393 700 €, les principaux travaux réalisés en 2013 sont les suivants :

- Chemisage Route de la Passerelle sur 450 ml 140 000 €
 - Passages Caméras ITV 139 600 €
 - Enquêtes de conformités 61 300 €
 - Travaux de mise en sécurité des postes 41 600 €
- (DéTECTEURS de gaz Poste Chemin de Ronde et barreaudages sur toutes les trappes des postes de relèvement)
- Acquisition d'un logiciel de gestion d'enquête de conformité 11 200 €

4 - Activité administrative du Syndicat

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Christian MUREZ, s'est réuni quatre fois :

- le 05 février 2013,
- le 19 mars 2013,
- le 11 juin 2013,
- le 22 octobre 2013.

5 - Vie financière du Syndicat : Compte Administratif 2013

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Total Prévu	Réalisé	Reste à réaliser	RECETTES	Total Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser
Dépenses d'investissement de l'exercice	1 365 536,97	1 220 236,83	5 292,70	Recettes d'investissement de l'exercice	1 497 314,84	1 249 016,89	150 000,00
				Autofinancement de la section d'investissement	506 466,16		
Déficits antérieurs reportés	638 244,03	638 244,03		Excédents antérieurs reportés			
TOTAL	2 003 781,00	1 858 480,86	5 292,70	TOTAL	2 003 781,00	1 249 016,89	150 000,00

DEPENSES D'EXPLOITATION	Total Prévu	Réalisé	RECETTES	Total Prévu	Réalisé
Dépenses d'exploitation de l'exercice	904 572,84	857 896,40	Recettes d'exploitation de l'exercice	1 325 895,59	1 273 177,38
Autofinancement de la section d'investissement	506 466,16				
Déficits antérieurs reportés			Excédents antérieurs reportés	85 143,41	85 143,41
TOTAL	1 411 039	857 896,40	TOTAL	1 411 039,00	1 358 320,79

Le compte administratif 2013 présente le résultat de clôture comme suit :

Section d'investissement (hors reports) : - 609 463,97 €
 Section d'exploitation : + 500 424,39 €

Reports : 5 292,70€ (en dépense)
 150 000 € (en recette)

6 - Participation des communes

La participation des Communes aux frais de fonctionnement du syndicat pour l'exercice 2013 a été fixée à 0,79€ par habitant, constante par rapport à 2012.

La surtaxe syndicale est passée à 0,0394 euros par m³ d'eau pour l'ensemble des communes, conformément aux frais d'investissement.

La surtaxe supplémentaire inchangée par rapport à l'année 2008 pour les communes suivantes :

- Chatou	0,0494 euros / m ³
- Croissy-sur-seine	0,0439 euros / m ³
- Le Pecq	0,0279 euros / m ³
- Le Vésinet	0,0637 euros / m ³
- Montesson	0,2346 euros / m ³

Conformément aux travaux réalisés entre 1999 et 2004 suite à l'étude diagnostic réalisée par Hydratec. Cette surtaxe correspond essentiellement à la déconnection des branchements sur le collecteur T130 ainsi que le chemisage du collecteur en lui-même.